

Département Informations micro-économiques
Service Centrale des bilans

Boulevard de Berlaimont 14 - 1000 Bruxelles - BELGIQUE

tél. 02 221 30 01 - fax 02 221 32 66

e-mail: centraledesbilans@nbb.be – site Internet: www.bnb.be

Numéro d'entreprise: 0203.201.340 – RPM Bruxelles

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT
APPLICATION EXTRACT

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	3
2. LES DONNÉES FOURNIES.....	3
2.1. GÉNÉRALITÉS	3
2.2. DISPONIBILITÉ DES DONNÉES	3
2.3. CONTENU DES FICHIERS EXTRACT	3
2.3.1. <i>Le fichier signalétique</i>	3
2.3.2. <i>Le fichier "critères"</i>	4
2.3.3. <i>Le fichier "rubriques" (si demandé)</i>	4
2.3.4. <i>Le fichier des ratios (si demandé)</i>	4
3. PRIX.....	4
4. SOUSCRIPTION, FACTURATION, ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION	4
4.1. SOUSCRIPTION INITIALE ET FACTURATION	4
4.2. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE	4
4.3. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION	4
4.4. REMBOURSEMENT DE MONTANTS FACTURÉS.....	4
5. DISPONIBILITÉ DU SERVICE.....	4
6. DISPOSITIONS RESTRICTIVES EN MATIÈRE D'UTILISATION.....	4
7. RESPONSABILITÉ DU CLIENT	5
8. SUSPENSION UNILATÉRALE DE LA CONVENTION PAR LA BANQUE NATIONALE.....	5
9. DISPOSITIONS LIMITATIVES DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE NATIONALE EN TANT QUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS.....	5
10. DÉCLARATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.....	6

ANNEXE : ABONNEMENT À L'APPLICATION EXTRACT

1. OBJET

L'objet de la présente convention est la mise à disposition de l'application Internet Extract sur le site de la Banque nationale.

Les présentes conditions générales d'abonnement et le bon de commande repris en annexe, dûment signé par le client, forment ensemble la "convention relative à l'accès à l'application Internet Extract", conclue entre le client et la Banque nationale de Belgique (ci-après "la Banque nationale").

La livraison, l'installation, les mises à jour éventuelles et la configuration des logiciels (comme le navigateur Internet et le logiciel d'extraction des fichiers), ainsi que le matériel nécessaire pour utiliser ce service, de même que l'abonnement et les frais de connexion à un fournisseur Internet, sont exclusivement à la charge du client. La Banque nationale ne s'engage à aucune forme d'assistance technique ou de service après-vente.

2. LES DONNÉES FOURNIES

2.1. GÉNÉRALITÉS¹

L'application Extract permet de se faire livrer des fichiers de données, constitués à partir d'une requête introduite sur base d'un ou de plusieurs critères de sélection.

2.2. DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Sont disponibles via l'application "Extract" :

- les données (y compris les éventuelles corrections apportées par la Centrale des bilans et les dépôts rectificatifs) reprises sous les codes rubriques des comptes annuels déposés selon un modèle standard auprès de la Centrale des bilans, au cours des 5 dernières années,
- et enregistrées dans la base de données de la Centrale des bilans après publication et traitement.

2.3. CONTENU DES FICHIERS EXTRACT

Les fichiers suivants sont fournis :

- fichier signalétique,
- fichier des critères de sélection utilisés,
- fichier des montants ou valeurs correspondant aux rubriques demandées pour les sociétés sélectionnées,
- fichier des ratios.

Ces données sont fournies pour une seule année comptable par demande, avec une limite de 80 000 records par demande.

2.3.1. LE FICHIER SIGNALÉTIQUE

Le fichier signalétique comprend les informations suivantes :

- numéro d'entreprise de la société, l'association ou la fondation déposante*
- nom*
- adresse, code postal, code commune et code pays*
- code état juridique et date de la dernière situation juridique*²
- exercice comptable
- date de début et date de fin de l'exercice comptable
- nombre de mois de l'exercice comptable
- date de l'Assemblée Générale
- date du dépôt
- code NACE-BEL attribué par la Centrale des bilans
- code INS (Statbel)

(*) Source : Banque Carrefour des entreprises (BCE)

¹ Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation des critères de recherche et de l'application en général sur la page Extract de la Centrale des bilans.

² La signification des codes utilisés se trouve sur le site Internet du SPF Economie à l'adresse : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/banque-carrefour-des/services-pour-les/tables-de-codes>.

2.3.2. LE FICHER “CRITÈRES“

Les critères d'extraction utilisés sont stockés dans un fichier séparé.

2.3.3. LE FICHER “RUBRIQUES“ (SI DEMANDÉ)

Le fichier comprend :

- numéro d'entreprise de la société, l'association ou la fondation déposante
- exercice comptable
- schéma du modèle de compte annuel utilisé
- code de la rubrique et la valeur

2.3.4. LE FICHER DES RATIOS (SI DEMANDÉ)

Le fichier contient les informations suivantes :

- numéro d'entreprise de la société, l'association ou la fondation déposante
- exercice comptable
- schéma du modèle de compte annuel utilisé
- 21 ratios pour entreprises/22 ratios pour associations et fondations

3. **PRIX**

Le prix de l'abonnement est fixé à 500 EUR par an.

Les frais éventuels de transaction bancaire sont exclusivement à charge du client.

4. **SOUSCRIPTION, FACTURATION, ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

4.1. SOUSCRIPTION INITIALE ET FACTURATION

Le client peut souscrire à l'abonnement en renvoyant à la Banque nationale, par la poste ou par courrier électronique, le bon de commande, disponible sur notre site Internet et repris en annexe, dûment rempli et signé. Dès réception du bon de commande, la Banque nationale envoie au client une facture payable dans les trente jours. Après réception du paiement, la Banque nationale envoie à l'adresse e-mail indiquée par le client, un code d'accès à l'application Extract.

4.2. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE

La présente convention entre en vigueur au moment où la Banque nationale envoie le code d'accès par e-mail au client et est valable pour une période d'un an.

4.3. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être renouvelée qu'à la demande expresse du client. Le renouvellement de la convention ne sera jamais tacite.

4.4. REMBOURSEMENT DE MONTANTS FACTURÉS

Les montants facturés qui ont déjà été encaissés par la Banque nationale ne peuvent plus être remboursés, à moins que cette convention ne soit suspendue unilatéralement par la Banque nationale, comme prévu à l'article 8. Exception : lorsque la BNB arrête l'application Extract pour d'autres raisons que celles mentionnées dans l'article 8: prorata temporis.

5. **DISPONIBILITÉ DU SERVICE**

L'application Extract est accessible tous les jours, 24 heures sur 24.

L'accessibilité à notre site Internet ne peut cependant être totalement garantie, particulièrement durant la nuit, le week-end et les jours fériés. Voir également article 9.

6. **DISPOSITIONS RESTRICTIVES EN MATIÈRE D'UTILISATION**

Le client ne peut pas céder à un tiers l'usage de son accès informatique au serveur de la Banque nationale, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, que ce soit à titre temporaire ou définitif.

Les données téléchargées peuvent être utilisées librement et de manière illimitée tout en respectant le disclaimer et les informations légales qui se trouvent sur le site web général de la Banque nationale³.

7. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client est responsable de tout dommage causé par l'usage illicite ou abusif de son code d'accès. Il lui incombe de prendre toute précaution nécessaire pour éviter un tel usage illicite ou abusif. Au cas où il constate ou soupçonne l'oubli, le vol ou le détournement de ce code d'accès, le client doit immédiatement en avvertir la Banque nationale et en demander un nouveau. Il en va de même lorsqu'un de ses préposés qui connaît ce code quitte son entreprise. La Banque nationale se réserve explicitement le droit de modifier à tout instant le code d'accès attribué au client, ce dont il sera immédiatement avisé par e-mail.

Le client est seul responsable de l'usage des informations fournies par la Banque nationale.

8. SUSPENSION UNILATÉRALE DE LA CONVENTION PAR LA BANQUE NATIONALE

La Banque nationale se réserve le droit de suspendre unilatéralement l'exécution de cette convention, sans préjudice de l'application de tout autre moyen de droit, si le client :

- se livre de manière répétée à des opérations de nature à diminuer sensiblement les performances de l'application Extract ;
- se livre à une opération prohibée par le point 6 ;
- ou néglige de prendre les mesures visées au point 7.

Le cas échéant, la Banque nationale informe le client concerné, par e-mail, de son intention de faire usage de ce droit. L'absence de réception de cet e-mail par le client ne fait toutefois pas obstacle à l'exercice par la Banque nationale de ce droit de suspension unilatérale.

Le client concerné ne pourra revendiquer de la Banque nationale aucune indemnisation comme suite à l'exercice de ce droit.

9. DISPOSITIONS LIMITATIVES DE LA RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE NATIONALE EN TANT QUE FOURNISSEUR D'INFORMATIONS

La Banque nationale n'intervient dans le cadre de la présente convention qu'en qualité de fournisseur d'informations.

Elle ne peut être tenue responsable pour des éventuelles erreurs, imprécisions ou lacunes qui se présenteraient dans les comptes annuels déposés par les entreprises, associations et fondations. Malgré tout le soin apporté pour traiter et compiler les informations, la Banque nationale ne peut en garantir l'exactitude.

Les informations mises à disposition via l'application Extract on fait l'objet de traitements informatiques voire manuels, qui ne permettent plus de les considérer comme des données authentiques. Seules les données diffusées sur l'application gratuite 'Consult' (images des comptes en format Pdf ou XBRL) constituent des données authentiques opposables aux tiers.

Toutes les obligations existant dans le chef de la Banque nationale du fait de la présente convention, sont des obligations de moyens, non de résultat.

La Banque nationale met en œuvre les moyens humains et techniques appropriés pour garantir la mise à disposition des données visées par la présente convention dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. Elle ne peut toutefois s'engager au respect d'aucun délai et ne peut en aucun être tenue pour responsable d'un retard éventuel dans la mise à disposition des données.

La Banque nationale a mis en place une infrastructure informatique adéquate, pour garantir la performance de l'application. Elle ne peut cependant être tenue pour responsable d'une éventuelle lenteur des téléchargements, voire de l'impossibilité technique d'accéder au serveur de la Banque nationale ou d'effectuer ces opérations, qui serait imputable :

³ <https://www.nbb.be/fr/disclaimer-et-informations-legales>.

- aux prestations insuffisantes de l'infrastructure informatique du client (pc, modem, réseau, connexion, ligne)
- à l'encombrement ou à la saturation du réseau Internet ou du gateway du fournisseur d'accès à l'Internet du client
- à l'encombrement ou à la saturation du serveur de la Banque nationale suite à des opérations effectuées par un de ses clients ou par des tiers qui seraient de nature à paralyser ou à ralentir fortement le fonctionnement d' Extract ou, de manière plus générale, de l'ensemble de son infrastructure informatique. La Banque nationale se réserve expressément le droit de fermer sans préavis le firewall séparant son infrastructure informatique du monde extérieur au moindre soupçon relatif à la préparation ou la tentative d'exécution d'une telle opération
- à l'interruption du service consécutive aux opérations de maintenance ou de modification de ses programmes, de réparation ou de remplacement de son hardware, de back-up ou restore des données et de relance des programmes en cas de panne, d'actualisation des données disponibles sur son serveur, ainsi, en règle générale, qu'à toute cause qui n'est pas directement imputable au fait de la Banque nationale.

Bien que la Banque nationale mette tout en œuvre pour éviter l'intrusion et la dispersion dans son infrastructure de programmes informatiques potentiellement nuisibles, elle ne peut garantir que les fichiers téléchargés de son serveur seront toujours exempts de virus, en particulier lorsque ceux-ci sont encore mal connus et se propagent rapidement. Aucune indemnité ne sera due par la Banque nationale :

- en cas de présence d'un virus dans les fichiers téléchargés
- en cas d'intrusion d'un virus dans l'infrastructure informatique du client à l'occasion de ce téléchargement
- en cas d'intrusion d'un virus dans l'infrastructure informatique du client à la faveur de tout événement rendu possible par la présente convention, notamment en raison de l'enregistrement du nom, de l'adresse e-mail ou d'autres éléments d'identification du client dans le système informatique de la Banque nationale.

La Banque nationale se réserve le droit de modifier à tout moment la structure et le chemin d'accès de son site Internet, ainsi que le format des fichiers disponibles sur son serveur. Elle en informera préalablement le client.

Les données d'identification de l'entreprise (nom, adresse, code postal, commune, numéro d'entreprise, code NACE-BEL d'activité économique, forme et situation juridiques) proviennent de la Banque Carrefour des entreprises. Elles sont des données à titre d'informations complémentaires mais n'ont pas le statut de données authentiques.

Droit applicable et juridictions compétentes : la présente convention est réputée exécutée en Belgique. Elle est régie exclusivement par le droit belge.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à la conclusion, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

10. DÉCLARATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Banque nationale de Belgique (ci-après, « la Banque »), dont le siège est établi Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, enregistre vos données à caractère personnel afin d'assurer d'une part, la gestion de votre convention d'abonnement auprès de la Centrale des bilans, d'autre part le traitement, via l'application Extract, de vos demandes de téléchargement de données des comptes annuels, dans le cadre de la convention d'abonnement que vous avez conclue avec la Banque. La Banque fonde le traitement de ces données à caractère personnel sur l'article 6.1, (b) du Règlement général sur la protection des données⁴.

Ce traitement concerne :

- les données clients : les données d'identité et de contact du preneur d'abonnement ;
- l'adresse email des utilisateurs de l'application Extract.

⁴ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La Banque est responsable du traitement de ces données à caractère personnel. Ces dernières ne sont accessibles qu'à un nombre restreint de membres du personnel de la Banque qui sont chargés de gérer les contrats d'abonnement et les demandes de téléchargement de données introduites via l'application Extract (principe du « need-to-know »). Vos données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers, sauf si la Banque y est contrainte par la législation et la réglementation.

Limitation de la conservation :

- pour le preneur d'abonnement : les données clients sont conservées dans la base de données client au terme du contrat pour permettre un renouvellement ultérieur ou pour communication future sur l'offre de produit ;
- pour l'utilisateur de l'application : l'adresse email demandée lors d'une recherche est supprimée automatiquement de la base de données après 7 jours.

Pour autant que les conditions définies dans la législation et la réglementation applicables en la matière soient remplies, vous avez le droit :

- (1) d'accéder à vos données à caractère personnel et, le cas échéant, de les rectifier ;
- (2) de vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière ;
- (3) d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel ou la limitation de leur traitement ;
- (4) de recevoir les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de transmettre ces données à un autre responsable de traitement ;
- (5) d'introduire une réclamation auprès de la Commission de la protection de la vie privée si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel enfreint la législation et la réglementation applicables.

Pour exercer vos droits visés aux points (1) à (4), vous pouvez envoyer un courrier électronique à Fabienne Verduyn, délégué à la protection des données de la Banque, dataprotection@nbb.be.

Département Informations micro-économiques
Service Centrale des bilans

boulevard de Berlaumont 14 - BE-1000 Bruxelles
tél. 02 221 30 01 - fax 02 221 32 66
e-mail : centralesdesbilans@nbb.be - site Internet : www.bnb.be
TVA BE 0203.201.340 – RPM Bruxelles



A renvoyer

par e-mail à :

client.ba@nbb.be

par la poste à :

Centrale des bilans - Gestion des abonnements
Banque nationale de Belgique s.a.
boulevard de Berlaumont 14
1000 BRUXELLES

Numéro attribué au client

Souscription d'abonnement à l'application Extract

Le(la) soussigné(e) :

dûment habilité(e) à engager¹ :

Adresse :

N° :

Boîte :

Code postal :

Localité :

Pays :

Numéro d'entreprise :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales d'abonnement de l'application Extract
- souscrit à l'abonnement à l'application Extract pour une durée de 1 an au prix de 500 EUR
- souhaite que toute correspondance ultérieure avec la Banque nationale se fasse²:
 - en français
 - en néerlandais
- s'engage à payer le montant dû dans les trente jours suivant la date de facture, tous frais éventuels à charge du donneur d'ordre.
- déclare avoir pris connaissance du contenu de la déclaration relative au traitement des données à caractère personnel reprise dans l'article 11 des conditions générales d'abonnement de l'application Extract.

Date et signature,

¹ A compléter uniquement lorsque la demande émane d'une personne morale ; dans ce cas, seront mentionnés la dénomination sociale complète, l'adresse du siège social et le numéro d'entreprise.

² Cocher la case qui correspond à votre choix.